

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — . . . 50
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

ABONNEMENT.
SOMMAIRE :
En un an . . . 30 fr.
Six mois . . . 18
Trois mois . . . 8
Poste :
En un an . . . 35 fr.
Six mois . . . 19
Trois mois . . . 10
On s'abonne :
A SAUMUR, Chez tous les Libraires ;
A PARIS, Chez DONGRE et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ; A. EWIG, Rue Talbot, 10.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
13 Septembre 1877.

LE MARÉCHAL A BORDEAUX.

M. le Maréchal a été très-bien accueilli à Bordeaux, la population l'a chaleureusement acclamé, et il ne s'est point produit sur son passage, dans les rues de la ville, de ces cris discordants qui ont scandalisé naguère les citoyens paisibles de Caen et de Cherbourg.
Tel peut être résumé, en quelques mots, le bilan du nouveau voyage du chef de l'Etat. Nous n'avons pas besoin de faire observer que Bordeaux a passé de tout temps pour une cité tranquille, laborieuse, rebelle aux idées révolutionnaires. Si les dernières élections y ont causé de pénibles surprises aux conservateurs, il est bon de remarquer que nulle part peut-être le radicalisme n'a déployé plus d'activité ; mais il est inopérable d'y prendre racine, et le moindre événement favorable à la cause de l'ordre suffit pour changer la direction d'esprit de la population bordelaise.
Des sentiments d'apaisement ont inspiré les discours pacifiques et modérés qui ont été prononcés. Nous ne nous appesantirons point sur les harangues du président du conseil général, du président du comité de la marine marchande et du président de la chambre de commerce. Fidèles à leurs attributions, ces messieurs ont profité du passage du chef de l'Etat dans leur ville pour attirer son attention sur les questions de leur compétence, et celui-ci s'est attaché à leur répondre, en substance, que sa sollicitude était tenue en éveil sur leurs intérêts.
Le discours de M. Fourcand, sénateur et maire de Bordeaux, devrait être empreint d'un caractère plus spécialement politique. Il en a été ainsi, mais la parole de M. Fourcand contraste singulièrement avec celle des

orateurs politiques de Bourges, de Caen et de Cherbourg. Ce ne sont plus ces sommations respectueuses, presque hautaines, adressées à M. le maréchal de Mac-Mahon d'avoir à suivre une politique conforme à l'opinion de ses pires adversaires. M. Fourcand est très-doux, très-déferent ; il manifeste une très-grande confiance dans une solution heureuse de la crise et s'abstient même de marquer, à ce sujet, des préférences personnelles.
Le discours de M. Fourcand est le signal de la conversion à droite du centre gauche, conversion provoquée par la mort de M. Thiers. Depuis une semaine, nous avons prévu et annoncé ce mouvement, si conforme au caractère des hommes qui composent le centre gauche et qui résulte d'ailleurs de la force des choses.
Il faut que M. Gambetta en prenne son parti. Non-seulement les sénateurs et les députés, mais tous les hommes appartenant à la fraction modérée de la République, opèrent sans façon ce mouvement tournant. La Grande, qui est leur organe, les approuve et a bien soin de faire observer que le maire de Bordeaux était entouré de tout son conseil.
N'en doutons point, l'exemple de M. Fourcand aura de nombreux imitateurs.
Que le gouvernement ne s'y fie pas néanmoins ! Le secours inattendu du centre gauche ne lui donnera point la force que l'on puise seulement dans les convictions fortes et la fidélité aux principes d'ordre et de stabilité.

LA CONDAMNATION DE M. GAMBETTA.

Pourquoi M. Gambetta s'est-il laissé condamner par défaut ? Pourquoi n'a-t-il pas comparu ? Comment a-t-il pu se résigner à subir, sans lutte, sans tentative de défense, un tel échec, une aussi grave dépréciation de son prestige et de sa personne ?
Au premier abord, on est surpris de sa reculade et on s'étonne qu'un politique aussi avisé ait laissé le tribunal s'engager ainsi

contre lui et le marquer aux yeux de la France entière.
Mais en y réfléchissant, on découvre bien vite et bien clairement la vraie cause de l'abstention du chef des gauches.
Si M. Gambetta a fait défaut, ce n'est pas parce que M. Allou ne s'est pas trouvé prêt pour l'assister ; ce n'est pas parce que M. Grévy ne lui a pas apporté le secours de sa douloureuse éloquence ; ce n'est pas parce que lui-même avait manqué de temps nécessaire à la préparation d'une plaidoirie, puisque la citation remonte à quinze jours et qu'il n'en faut pas tant à M. Gambetta pour préparer des discours.
Ce n'est pas davantage par habileté, par suite de savantes manœuvres de procédure, pour gagner des délais, car le moyen employé ne sert à rien, et, de toutes les manières, le jugement ne pouvait être évité avant les élections.
Pourquoi donc M. Gambetta a-t-il fui la discussion ? Après avoir menacé le gouvernement d'une nouvelle et bruyante plaidoirie Baudin, pourquoi s'est-il tu ? pourquoi ne s'est-il pas même montré ?
Pour une raison capitale et qui montre bien dans quel désarroi la mort de M. Thiers a jeté le parti :
M. Gambetta s'est abstenu parce qu'il ne savait quelle position prendre, quel langage tenir.
De toute nécessité il fallait choisir un terrain, affirmer une politique, faire une profession de foi devant le tribunal et devant le pays, se prononcer dans un sens ou dans l'autre ; et le chef des gauches n'ayant plus personne derrière lui pour le pousser, pour le conseiller, et ne sachant quelle attitude adopter, n'a trouvé, dans son immense embarras, rien de mieux à faire que de ne rien faire.
Garder dans une plaidoirie le ton outrageant ; continuer l'agression et l'offense ; persister à dire au Maréchal qu'il doit « se soumettre ou se démettre », c'était grave.
D'un autre côté, faire de la conciliation, se montrer déferent, chercher des transactions et des rapprochements, laisser enten-

dre que tout accord ne serait peut-être pas impossible entre les républicains et le Maréchal, incliner le drapeau des gauches, le drapeau des 363, devant le maréchal de Mac-Mahon, c'était grave aussi.
A quoi se décider ?
Ah ! comme M. Gambetta a dû regretter amèrement la disparition de l'Égérie de la place Saint-Georges !
Mais il n'y a plus personne pour indiquer la voie à suivre, les habiletés à mettre en œuvre. Il faut suffire soi-même à la tâche, il faut se tirer d'affaire comme on peut !
Et M. Gambetta n'a rien trouvé. N'osant ni indiquer une conciliation possible entre les radicaux et le Président, ni continuer devant tous à pousser au renversement du Maréchal, il est resté chez lui, perplexe et noyé dans le plus immense embarras.
Dire au pays, affamé d'ordre et de sécurité, de travail, qu'on veut jeter à bas le Maréchal, sans avoir rien à mettre à sa place, c'est mettre aussitôt le pays contre soi.
Dire aux gauches en désarroi qu'il faut se résigner à s'entendre avec le Maréchal, c'est soulever contre soi la meute des intrançaisants et des radicaux.
Entre ces deux problèmes, M. Gambetta n'a su, ou n'a osé choisir aucune solution. Il s'est tu ; il a fait piteusement défaut.
Mais l'autruche a beau se cacher la tête sous l'aile pour ne rien voir : elle n'en reçoit pas moins la balle du chasseur.
Pour s'être abstenu de comparaître, M. Gambetta n'en a pas moins été frappé d'une condamnation qui atteint profondément sa personne et son parti.
Il fera appel, sans doute, mais, outre que la condamnation restera, ce qui restera aussi et par dessus tout, c'est la désorganisation des gauches, que l'événement judiciaire de mardi met dans une saisissante lumière ; c'est le manque de direction des radicaux ; c'est le désarroi, on peut dire la déroute de nos adversaires.
Voilà la leçon : que les conservateurs la mettent à profit, et s'ils se groupent avec confiance autour du seul chef que recon-

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LA BIBLIOTHÈQUE DE FEU MARTINEAU.

(Suite.)
Elle sut quels travaux il faisait pour M. Cazal, quels hommes illustres il avait vus, quels encouragements et quelles espérances ils lui avaient donnés, quelle vie il menait, et aussi quel plaisir il avait à passer, quand il était seul le soir, aux deux années qu'il avait passées à Saint-Benoît-lez-Prés, et ces douces heures d'étude dans la bibliothèque de sa bonne hôtesse. Et il trouvait, pour lui peindre sa reconnaissance, des paroles de tendresse pressentie.
C'était son cœur qu'il soulageait ainsi ; mais il ne savait pas quel bien il faisait à sa correspondante. Il ne savait pas comme la main de M^{me} Martineau frémissait d'émotion quand elle prenait une de ces lettres des mains du facteur, et combien de fois elle avait besoin d'essuyer ses lunettes avant d'achever la lecture.
Quand elle avait fini, elle posait doucement la

lettre sur la table de feu Martineau, et souriait à travers ses larmes en parcourant du regard les rayons vides de la bibliothèque.
Si Marcel n'eût jamais reçu de Saint-Benoît-lez-Prés d'autres lettres que celles de M^{me} Martineau, il aurait pu ignorer toute sa vie d'où venait l'argent qui l'avait racheté de la conscription. Mais il n'avait pas été sans laisser derrière lui quelques amis qui le regrettaient, ses patrons, ses camarades de bureau, et tous lui avaient promis de lui écrire.
Il apprit donc, peu de semaines après son départ, la grande nouvelle qui mettait en branle toutes les langues de Saint-Benoît-lez-Prés : M^{me} Martineau avait vendu sa bibliothèque ! c'était M. le conseiller honoraire Régimbart qui l'avait achetée ; il l'avait fait enlever le lendemain du départ de Marcel.
Marcel avait bien fait de partir pour Paris, où il trouvait des livres. Que serait-il devenu à Saint-Benoît-lez-Prés, sans la bibliothèque de feu Martineau ? Maintenant, pourquoi M^{me} Martineau avait-elle vendu la bibliothèque de son mari ? On n'y comprenait rien : on savait qu'elle y tenait comme à ses yeux, et qu'elle avait déjà refusé jadis les offres du conseiller. Lui, qui guettait la bibliothèque depuis qu'il la connaissait, il avait dû jubiler d'une belle façon quand la veuve avait enfin consenti à accepter ses propositions.

Pauvre femme ! il fallait qu'elle se fût trouvée dans un bien pressant besoin d'argent ; peut-être avait-elle perdu le peu qui lui restait de son ancienne fortune ? Marcel devait savoir cela, lui qui était si fort de ses amis, etc., etc.
Non, Marcel ne le savait pas, il ne s'en était jamais douté, il le devina bien vite.
Cet argent qui l'avait sauvé, qui lui avait assuré la carrière qu'il rêvait, c'était presque le prix du sang ; c'était la dernière joie, l'unique consolation de la pauvre veuve, qu'elle avait sacrifiées pour lui ! Était-ce seulement pour lui ? Marcel ne put le croire. Que lui était-il pour qu'elle se dépouillât ainsi pour lui ? N'avait-elle pas, par un suprême hommage rendu à la mémoire du mari qu'elle avait tant aimé, voulu donner un continuateur à ses travaux, un héritier à sa science ?
Si le savant avait eu un fils, nul doute qu'il n'eût cherché à revivre en lui, en lui faisant partager ses études avec l'espoir qu'il le dépasserait un jour.
A défaut de ce fils qui lui avait manqué, et qu'il avait dû regretter souvent, sa veuve n'avait-elle pas voulu lui donner comme enfant d'adoption celui qu'elle en avait jugé digne, sinon par l'intelligence, du moins par le courage et la bonne volonté ?
Marcel se persuada qu'il en était ainsi, et, l'adoptant pour sa mère dans le secret de son cœur, il se jura de ne point tromper son espérance.

A quelques années de là, il n'était bruit dans le monde savant que d'un travail adressé à l'Institut par le jeune secrétaire de M. Cazal.
On était unanime pour louer l'ouvrage et l'auteur. « Si jeune, disait-on, conquérir sa place parmi les maîtres de la science ! A quel avenir était-il réservé ! »
L'écho de sa gloire parvint jusqu'à Saint-Benoît-lez-Prés, et arriva aux oreilles de M^{me} Martineau, qui remercia Dieu.
A partir de ce jour-là, elle n'évita plus la rue du Chat-qui-Pêche, où elle n'avait pas osé passer depuis cinq ans, de peur d'entrevoir à travers les vitres ses livres bien-aimés, devenus la propriété du conseiller Régimbart. Elle eut même un certain plaisir mélancolique à leur sourire de loin : son sacrifice n'avait pas été inutile.
Cependant, à Paris, le renom de Marcel s'accroissait d'une certaine réputation de bizarrerie.
C'était un singulier homme que ce jeune savant ! On le disait économe jusqu'à la parcimonie ; on assurait qu'il vivait de pain et d'eau, et qu'il poussait le mépris de l'élégance à un point incompréhensible à son âge ; on remarquait qu'il faisait profession de détester les gants, sans doute pour se dispenser d'en acheter ; on savait qu'il recherchait avidement les occasions de gagner de l'argent, et on déplorait cette faiblesse.
(La fin au prochain numéro.)

naisse désormais la France honnête, pacifique et laborieuse, ils sont assurés d'une éclatante victoire.

La période électorale est sur le point de s'ouvrir; les groupes républicains délibèrent sur le choix du successeur à donner à M. Thiers, les poursuites exercées contre M. Gambetta ont fortement ébranlé son crédit politique; la condamnation lui porte une atteinte irrémédiable.

Pourquoi s'abstenir? se demandait-on. Nous répondons plus haut à cette question en dévoilant le vrai motif du défaut.

Le jugement par défaut prononcé et signifié, M. Gambetta aura cinq jours pour notifier son opposition. A ce délai de cinq jours s'ajoutent trois jours francs pour la nouvelle assignation. Total: huit jours!

Et nous ne sommes qu'au 12 septembre! Pas moyen d'échapper, avant les élections, à l'aide des habiletés de procédure.

Le prévenu en sera donc pour ses frais de chicane et la période électorale le trouvera frappé, démonétisé.

Et puis, pourquoi M. Grévy ne plaide-t-il pas cette affaire? se demandait le rare public du prétoire.

A la première nouvelle des poursuites, M. Thiers vivant encore, les radicaux annonçaient avec bruit que M. Grévy allait quitter à la hâte le Jura et accourir à Paris pour défendre M. Gambetta.

Or, M. Grévy n'est venu à Paris qu'à l'occasion de la mort de M. Thiers. Il y est certainement encore, puisque tous les jours la presse des gauches lui attribue un rôle prépondérant dans les pourparlers et les délibérations relatifs à la prochaine campagne électorale. Que deviennent donc les dispositions prêtées à l'ancien président de la Chambre?

D'où vient qu'il n'assistait pas même à l'audience?

Autant de questions, auxquelles personne ne s'est trouvé en état de répondre, ou plutôt auxquelles chacun fait tout bas une réponse.

Constatons, autre symptôme rassurant pour la cause conservatrice, qu'il n'y avait aux abords du palais que peu de monde. M. Gambetta ne fait plus recette. Dans les couloirs et dans la salle d'audience, on ne rencontre que des avocats, des journalistes et des gardes municipaux. Nulle émotion dans la rue, ni dans le prétoire.

M. Gambetta, qui a refusé de « se soumettre », sera bientôt obligé de se « démettre. » Le tribunal correctionnel l'aidera définitivement à se faire lui-même cette justice que l'opinion publique ratifiera.

Chronique générale.

VOYAGE DU MARÉCHAL.

Voici le discours du maréchal de MacMahon à M. Carayon-Latour, maire de Virvelde :

« Je vous remercie, monsieur le maire, des sentiments que vous m'avez exprimés, et qui répondent aux miens. Les laborieuses populations désirent par dessus tout la paix à l'extérieur et la concorde à l'intérieur. Je la veux comme vous et, avec le concours de tous les bons citoyens, j'espère l'obtenir. »

Le Maréchal est rentré à Bordeaux à 6 heures.

Périgueux, 12 septembre.

Le Président de la République est arrivé ici à 4 heures de l'après-midi.

Des mâts vénitiens ont été élevés sur les boulevards et dans la rue de Bordeaux. Un feu d'artifice sera tiré ce soir par les soins de Ruggieri.

Le Maréchal doit se rendre à Mussidan, où M. de Fourtou l'a précédé.

Le jugement rendu avant-hier par la 40^e chambre du tribunal de police correctionnelle contre M. Murat, gérant du journal la République française, et contre M. Gambetta, a été signifié le même jour aux parties intéressées, par les soins du procureur de la République. Hier, à midi, M. Gambetta a formé opposition à ce jugement. L'affaire sera donc appelée dans le délai de trois jours francs, c'est-à-dire lundi prochain.

Le Rappel annonce qu'il a reçu une assignation pour samedi, sous l'inculpation de fausse nouvelle.

Le Mot d'Ordre annonce la mort de M. Vignès, ancien député de Pamiers, l'un des 363.

Le Bien public a été saisi mardi soir dans les kiosques, pour la publication illégale des débats dans l'affaire Gambetta.

On télégraphie de Constantinople :

« Par suite des représentations de l'Allemagne et de la France, la Porte vient d'ordonner d'incarcérer de nouveau les assassins des consuls à Salonique, qui avaient été mis en liberté. »

L'organe des démocrates socialistes et des réfugiés de l'insurrection du 18 mars, le Précurseur, de Genève, vient de publier un article sur la mort de M. Thiers dans lequel, au milieu de violences inouïes, le défunt Président de la République est traité de : « chef assassin de la Commune républicaine de Paris, de falsificateur de l'histoire de la Révolution, » et autres aménités du même genre.

On a remarqué que M. le général Chanzy, en villégiature dans les Ardennes, ne s'est pas rendu aux obsèques de M. Thiers.

On lit dans la Correspondance universelle :

« Nous croyons savoir qu'il est dans les intentions du gouvernement, si les élections lui sont favorables, de demander aux Chambres la révision de l'article de la Constitution qui fixe à Versailles la résidence obligatoire du Parlement pour la ramener à Paris au 1^{er} janvier 1878. »

Ce bruit mérite confirmation.

UNE EXCEPTION.

Le conseil municipal de Nîmes, voulant témoigner sa satisfaction aux instituteurs congréganistes, a augmenté de 50 francs les honoraires de chacun d'eux. Il y a, en tout, trente-six Frères; le conseil a voté pour eux la somme de 1,800 francs.

La France, de M. Emile de Girardin, évaluée à « un million d'hommes tête nue » la foule qui suivait les obsèques de M. Thiers.

Oh! ces amis imprudents! Oh! les maladroits!

La population de Paris est de 1 million 800,000 âmes environ.

Retranchons le million d'hommes qui suivaient, tête nue, le convoi.

Restent 800,000 personnes pour tout le reste de Paris! 800,000 personnes pour garnir les trottoirs et les encombrer depuis Notre-Dame de Lorette jusqu'au Père-Lachaise!

800,000 personnes pour occuper les autres quartiers de la ville, et aucun n'était désert! 800,000 personnes enfin pour les femmes, les vieillards, les infirmes, les gens retenus chez eux pour leurs affaires!

La véracité des relations radicales est tout entière dans l'affirmation de M. de Girardin! Jugez le reste par cet exemple! C'est ainsi qu'ils écrivent l'histoire.

Voici comment le Mot d'Ordre explique à ses lecteurs les cérémonies religieuses qui ont eu lieu au moment de la descente du corps de M. Thiers :

« Le cercueil est introduit dans le caveau. Des prêtres, escortés d'enfants de chœur et de suisses se présentent devant la porte, murmurent rapidement et à voix basse des paroles que personne ne comprend et s'éloignent rapidement. »

Et, au moment où la foule se retire :

« Dès que M. Jules Simon a eu fini de parler, une vingtaine de personnes se sont approchées du caveau et ont jeté sur le cercueil des gouttes d'une eau qu'elles prenaient dans un vase présenté par un enfant de chœur. »

Des sauvages, qui n'auraient jamais entendu parler de nos cérémonies religieuses, feraient de pareilles descriptions.

Le télégraphe signale un terrible incendie qui a jeté la consternation avant-hier à Dieppe.

La scierie de MM. Leclerc-Lefebvre et Le Bourgeois n'est plus qu'un amas de décombres.

Les pertes s'élèvent à 3 millions. A demain les détails.

Guerre d'Orient.

Dans la dernière bataille de Plewna, du côté des Russes, on compte 6,000 tués ou blessés; l'armée roumaine a perdu 2,000 hommes. Les pertes des Turcs sont énormes; on évalue à 3,000 hommes les prisonniers faits par les Russes.

Les troupes russes, y compris l'armée roumaine, étaient de 120,000 hommes, Osman-Pacha n'en avait que 70,000 à leur opposer.

Sur la ligne de la Jantra, les Russes se maintiennent dans leurs positions et semblent avoir arrêté la marche de Mehemet-Ali. Un instant, on a craint pour le pont de Pyrgos.

Belgrade, 11 septembre.

Plusieurs bataillons de la milice viennent d'être envoyés à la frontière. On s'attend d'un jour à l'autre à ce que la guerre soit proclamée. Des espions rapportent que les troupes turques font un mouvement comme si elles voulaient se retirer des positions qu'elles occupent.

Raguse, 11 septembre.

Une grande fermentation règne en Albanie. Il est à craindre que le premier succès important remporté par les Russes ne soit le signal d'un soulèvement général.

La prise de Niksich, par le prince Nikita, semble avoir modifié le plan du gouvernement ottoman à l'égard du Monténégro. Les troupes qui marchaient au secours de la place assiégée, ont reçu l'ordre de se replier sur Nisch pour faire face à la Serbie, au cas où le prince Milan viendrait à franchir la frontière avec son armée. Si Osman-Pacha est forcé de battre en retraite sur Sofia, ces mêmes troupes doivent rejoindre le général ottoman pour couvrir la route d'Andrinople.

On écrit de Vienne, le 11 septembre :

« Dans nos cercles politiques on commence à se préoccuper de l'influence prépondérante que le consul général d'Allemagne exerce à Belgrade. Grâce à quelques indiscrétions, on croit savoir que l'attitude belliqueuse du prince Milan et sa résolution de déclarer la guerre à la Turquie seraient dues, en grande partie, à la promesse faite par le grand chancelier de garantir, en tout état de cause, la neutralité de l'Autriche et d'assurer, en cas de revers, à la Serbie, l'intégrité de son territoire. »

« Ces encouragements donnés au gouvernement serbe, et les mesures prises à Berlin pour occuper Varsovie, dans le cas d'un soulèvement de la Pologne, dénotent une entente complète entre la Russie et l'Allemagne, et l'intention de la part de cette dernière de prendre une position plus nette dans la question d'Orient, si les circonstances venaient à l'exiger. »

« L'entrevue d'Ischl aurait eu, dit-on, pour but de donner des explications à l'Autriche relativement aux intentions de l'Allemagne. »

On lit dans le Soleil :

La question d'Orient approcherait-elle de sa solution?

Nous recevons d'importantes et graves nouvelles du théâtre de la guerre. Depuis deux jours, on savait qu'en Bulgarie l'armée russe, secondée par l'armée roumaine, avait repris l'offensive et livrait à l'armée turque, qui occupait les fortes positions de Plewna, un assaut terrible.

Dès jeudi, l'armée roumaine s'était beaucoup rapprochée des retranchements des Turcs, à l'est et au sud de la ville. Dans la journée de vendredi, elle avait préludé à l'attaque générale par un bombardement qui

a eu pour spectateurs le czar Alexandre, et le grand-duc Nicolas.

Dans la soirée de samedi, l'aile gauche de l'armée russe avait réussi à s'emparer de quelques positions au sud de Plewna.

En même temps, cette aile gauche avait occupé un village nommé Ouchvitza.

A la même heure, l'aile droite de l'armée russe a fait un mouvement qui a porté une première ligne des fortifications turques. Le centre de l'armée russe a ensuite fait le même mouvement.

Dans cette même journée de samedi, un régiment roumain et un régiment russe ont pris une redoute turque.

Pendant toute la nuit du samedi au dimanche, l'artillerie russe et l'artillerie roumaine ont canonné les positions turques.

Enfin, dimanche, l'armée russe, secondée par l'armée roumaine, a engagé contre le corps d'armée turque de Plewna la terrible et sanglante bataille dont on parlait depuis deux jours, et dont le résultat final n'est pas encore connu.

Depuis le 11 au matin il n'est parvenu de Bucharest aucune nouvelle au sujet de l'affaire de Plewna. Mais on se bat toujours.

CHRONIQUE ÉLECTORALE.

On écrit de Tours :

Les candidatures conservatrices d'Indre-et-Loire sont définitivement arrêtées. M. Potevin, ancien préfet, se porte dans la circonscription de Chinon contre M. Léon Joubert.

A Loches, M. F. Raoul Duval, franchement soutenu par tous les conservateurs, royalistes y compris, a des chances de succès considérables sur M. Wilson. Il faudrait bien en finir avec celui-ci.

A Amboise, M. Georges Houssard, le fils de l'honorable sénateur, avocat distingué, se porte contre M. Guinot, maire révoqué de cette ville. M. Guinot perd chaque jour du terrain.

M. A. Mame, le grand imprimeur dont la réputation est européenne, représentera dignement la ville de Tours. Le gouvernement a déjà révoqué de ses fonctions de maire le candidat radical, M. Belle. Il faut espérer que le suffrage universel débarrassera la Touraine d'un représentant aussi incapable et qu'il rendra un hommage éclatant au mérite de M. A. Mame.

M. Mame est un des bienfaiteurs de la ville de Tours. Nul n'a fait autant que lui pour ses concitoyens. Excellent administrateur, d'une expérience consommée dans les affaires, connaissant parfaitement les intérêts de la classe ouvrière, il apporterait à la Chambre l'utile secours de ses lumières. Ami de M. Le Play, il s'est consacré, comme lui, à l'étude de la réforme sociale, et il a approfondi les plus hautes questions de la politique contemporaine.

Voici les nouvelles électorales qui nous arrivent d'un autre département voisin :

Le département de la Vienne a six députés à élire. En 1876, il avait envoyé à la Chambre quatre conservateurs et deux républicains. Les comités électoraux conservateurs sont tombés d'accord pour appuyer les quatre députés sortants qui appartiennent à la droite. Ce sont : MM. Cesbron, dans la 1^{re} circonscription de Poitiers; Gusman Serph, à Civray; de Soubeyran, à Loudun; et de Beauchamp, à Montmorillon.

Dans la première circonscription de Poitiers, M. Ernoul, monarchiste, avait obtenu, en 1876, 5,568 voix contre 5,992 données à M. Salomon, républicain. Les conservateurs ont pensé que M. Ernoul, qui n'avait été distancé que de quelques voix par M. Salomon, devait se présenter de nouveau, et M. Ernoul sera le candidat du gouvernement.

Dans l'Assemblée nationale, M. Ernoul avait joué un rôle important. M. Salomon n'a point fait parler de lui à la Chambre des députés, il s'est borné à voter avec les radicaux. Les électeurs rappelleront M. Ernoul à la Chambre.

A Châtelleraut, M. Héault, député sortant, républicain, n'avait eu, en 1876, que 7,350 voix contre 7,083 à M. Treuille. Ici encore il y avait lieu de maintenir la candidature de M. Treuille, qui sera appuyé par toutes les nuances du parti conservateur.

Le département de la Vienne est un de ceux dans lesquels les comités dévoués au gouvernement du Maréchal ont fait preuve de beaucoup d'entente et de conciliation. La lutte se présente, par conséquent, dans les conditions les plus favorables.

Chronique militaire.

M. le général Berthaut, ministre de la guerre, a adressé des instructions aux chefs de corps et aux généraux inspecteurs. Nous avons remarqué notamment l'interdiction absolue des propos et chants obscènes dans les chambrées comme dans les marches. Toutes les consciences honnêtes demandent une réforme sur ce point.

On s'occupe activement, au ministère de la guerre, des jeunes gens qui doivent partir au mois de novembre prochain pour accomplir sous les drapeaux leur année de volontariat. C'est le 31 août dernier, à cinq heures du soir, qu'expirait le délai accordé à ces jeunes gens pour se faire inscrire dans les préfectures.

Le chiffre des demandes d'inscription qui ont été admises est d'environ 9,500. Presque partout ce chiffre est inférieur à celui de l'année précédente, où le total des demandes s'est élevé jusqu'à 11,000.

Le département qui fournit le plus de candidats est, comme toujours, celui de la Seine: 1,236, dont 401 sont dispensés par des titres universitaires de subir un examen spécial.

Viennent ensuite le Nord, avec 549; la Gironde, 340; le Rhône, 338; le Pas-de-Calais, 272; la Somme, 237; la Seine-Inférieure, 235; Seine-et-Oise, 214.

Ces nombres se trouveront encore diminués par l'élimination de ceux des candidats qui ne subiront pas les examens d'une manière satisfaisante.

Les examens commenceront, dans toute la France, le samedi 15 septembre courant.

L'administration de la guerre a tenu essentiellement à la simultanéité des épreuves, afin de prévenir toute espèce de fraude.

D'après les états établis par le ministère de la guerre, l'appel sous les drapeaux, pendant vingt et un jours, des réservistes de la classe 1870, coûtera cette année 1,812,595 francs.

Cette dépense étant fort élevée, le général Berthaut, sur les observations du ministre des finances, n'a compris dans ces prévisions budgétaires de 1878 qu'une classe de réservistes.

Mais, comme nous l'avons déjà donné à entendre, cette prévision ne saurait être considérée comme définitive. Le ministre de la guerre a déclaré, en effet, qu'il désirait que la totalité des hommes appartenant à la réserve de l'armée active pût, en exécution de l'article 43 de la loi du 27 juillet 1872, être assujettie aux exercices réglementaires deux fois pendant le temps de service de ladite réserve.

En conséquence, la réduction de crédit à inscrire de ce chef au budget de 1878, n'a été consentie que sous cette réserve formelle de la part du général Berthaut, qu'une demande de crédit complémentaire pourrait être présentée en cours d'exercice.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous lisons dans l'Assemblée nationale :

« On nous communique la nouvelle suivante, que nous publions sous toutes réserves, bien qu'elle nous vienne d'un personnage ordinairement bien informé.

« Au retour du voyage de Bordeaux, et après un séjour d'une semaine à peine à Paris, le Maréchal-Président ira passer deux semaines dans le département du Loiret. C'est pendant cette excursion qu'aura lieu du côté d'Angers une grande chasse que l'on organise en son honneur, et à laquelle seraient conviés trois ou quatre membres du centre gauche. Il paraît que ce rendez-vous de chasse aurait pour but principal une entente politique destinée à jouer un grand rôle dans les élections prochaines. »

La Correspondance universelle, dans son bulletin de ce matin, confirme cette même nou-

M. O'Neill de Tyrone, ancien sous-préfet de Saumur, et M^{me} O'Neill de Tyrone, viennent d'être cruellement éprouvés. L'une de leurs filles, M^{lle} Marie-Thérèse, vient de leur être enlevée à la suite d'une cruelle maladie.

Toute la société de Saumur, où M. et M^{me} O'Neill de Tyrone comptent encore de nombreux amis, s'associera au deuil de cette famille éplorée.

Depuis le 1^{er} septembre, les gares de Martigné-Briand et de Thouarcé sont ouvertes à la télégraphie privée.

VILLE DE MONTREUIL-BELLAY.

Assemblée de la Saint-Lubin, le dimanche 16 septembre 1877.

Le Maire de la ville de Montreuil-Bellay prévient le public que, comme les années précédentes, l'Assemblée de la Saint-Lubin se tiendra sur la promenade du Mail.

Il y aura jeux variés, danses publiques gratuites, illuminations.

Comme d'habitude, les marchands étalagistes, forains et autres, trouveront de bonnes places à leur disposition, aide et protection.

ARRIVÉE A TOURS DE M. LE MARÉCHAL-PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

La souscription ouverte pour la réception du Maréchal à Tours, samedi prochain, dépasse déjà de beaucoup les dépenses prévues.

Il a été décidé que le surplus serait versé au bureau de bienfaisance.

Le comité qui a pris l'initiative de la souscription a décidé qu'il sera d'abord fait par les soins du bureau de bienfaisance une distribution de secours aux indigents de la ville.

Les deux boulevards, la place du Palais-de-Justice, les rues Royale et de l'Archevêché seront pavoisées et illuminées.

A neuf heures du soir, un feu d'artifice de Ruggieri sera tiré à la Croix-Montoire, coteau de Saint-Symphorien, au-dessus de la place Choiseul.

Les membres du comité invitent leurs concitoyens à se joindre à eux pour célébrer la venue du Maréchal, en pavoisant et illuminant leurs maisons.

Samedi soir, à l'occasion de la présence du Maréchal, M. le préfet fera illuminer les jardins de la préfecture dont l'entrée sera libre pour le public. — Pendant toute la soirée, les musiques exécuteront les plus brillants morceaux de leurs répertoires.

Voici quel sera l'itinéraire du Maréchal dans la ville de Tours :

Arrivée, rue Royale, rue de l'Archevêché. — Préfecture. — Rue de l'Archevêché. — Cathédrale. — Rue de l'Intendance, rue des Récollets, rue de l'Hospitalité. — Hôpital. — Boulevard Preuilly, pont de pierre, la Tranchée, chemin de grande communication n° 2. — Meltray. — Route nationale passant à la Membrolle. — Retour.

Justice complète vient d'être rendu à un curé de Touraine qu'une intrigue radicale avait compromis. Ce prêtre, curé de la Croix-de-Bléré, aux antécédents irréprochables, avait été accusé d'attentats à la pudeur sur une petite fille de douze ans, que plusieurs témoins signalaient comme ayant l'habitude de mentir et dont la famille vit dans un milieu notoirement hostile au clergé. Confrontée à l'audience du 7 septembre avec d'autres enfants dont elle invoquait le témoignage, celle-ci a reçu des démentis énergiques. Malgré les réquisitions du ministère public, la cour n'avait pas prononcé le huis-clos pour sa déposition.

M. le procureur de la République Borie a déclaré avec loyauté qu'il ne croyait pas devoir soutenir l'accusation, et qu'il était heureux de soulager ainsi sa conscience, en s'en remettant à celle du jury du soin de faire justice. L'avocat de l'accusé, M. Brizard, a demandé avec chaleur au jury de réhabiliter son client.

Après un court résumé de M. le président, le jury s'est retiré pour délibérer. Il est rentré, quelques minutes après, avec un verdict d'acquiescement.

Le prêtre, laissé libre jusqu'à ce jour sous caution, aurait pu obtenir une ordonnance de non-lieu, tant la conviction du parquet était faite en sa faveur; mais il a préféré que les débats aient lieu au grand jour, ne

craignant rien, il n'a pas supporté un instant l'idée de laisser subsister l'ombre d'un soupçon. Il s'est présenté avec calme et dans ses habits ecclésiastiques.

Aussitôt le verdict d'acquiescement prononcé, M. le président a ordonné la mise en liberté immédiate : « Monsieur le curé, a-t-il ajouté, le jury vient de vous déclarer victime d'une calomnie. Vous allez retourner dans votre paroisse, où vous êtes attendu avec impatience. Continuez, comme par le passé, à faire de bonnes œuvres, vous avez maintenant la double auréole de la vertu et du malheur. » Le réhabilité est sorti, non par une porte dérobée, mais à travers la foule qui encomrait le prétoire et par les grandes portes.

De nombreux amis attendaient au dehors M. le curé de la Croix-de-Bléré; ils ont pressé dans leurs bras ce jeune prêtre digne de la plus grande estime. (Univers.)

Pour les articles non signés : P. GODET.

Chronique Financière.

Bourse du 12 septembre 1877.

Les fonds anglais arrivent sans changements à 95 5/16. La crainte d'une prochaine élévation du taux de l'escompte de la Banque d'Angleterre paralyse l'essor de la Bourse de Londres. La spéculation donne libre carrière sur les marchés allemands. On pousse les diverses valeurs sans se préoccuper du taux de capitalisation auquel on les amène. Sous l'influence des achats des arbitragistes, les chemins autrichiens, dont on évalue le maximum du revenu pour l'exercice courant à 30 francs, s'élèvent à 606.25. Le Crédit foncier d'Autriche qui donnera, dit-on, 10 francs, monte à 517.50. Les Florins autrichiens en or atteignent le cours de 66.50. Nos rentes sont plus calmes et donnent lieu à très-peu d'affaires, on se contente de consolider la hausse des derniers jours. Le 3 0/0 ouvre et ferme à 71.15. Le 5 0/0 finit à 106.17 1/2 après avoir débuté à 106.15; sur le 5 0/0, les cours sont beaucoup plus élevés au comptant qu'à terme. Les recettes générales achètent 17,600 fr. de 3 0/0 et vendent 5,000 fr. de 5 0/0. On escompte 3,000 francs de 3 0/0. Le 5 0/0 italien gagne quelques centimes à 70.95. (Correspondance universelle.)

Marché de Saumur du 8 septembre.

Froment (l'h.) 77	24	—	Huile chene. 50	—	—
2 ^e qualité. 74	21	50	Huile de lin. 50	—	—
Seigle. 75	14	75	Graine trèfle 50	—	—
Orge. 65	15	—	— luzerne 50	—	—
Avoine h. bar. 50	11	—	Foin (dr. c.) 780	55	—
Fèves. 75	13	50	Luzerne — 780	45	—
Pois blancs. 80	40	—	Paille — 780	35	—
— rouges. 80	30	—	Amandes. 50	—	—
Graine de lin. 70	—	—	Cire jaune. 50	250	—
Farine, culas. 157	70	—	Chanvres 1 ^{re}	—	—
Colza. 65	—	—	— qualité (52 k. 500)	—	—
Chenevis. 50	—	—	2 ^e	—	—
Huile de noix. 50	100	—	3 ^e	—	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1876.	1 ^{re} qualité	» à 140
Id. 1876.	2 ^e id.	» à 60
Ordin., envir. de Saumur 1876.	1 ^{re} id.	» à 55
Id. 1876.	2 ^e id.	» à 50
Saint-Léger et environs 1876.	1 ^{re} id.	» à 60
Id. 1876.	2 ^e id.	» à 55
Le Puy-N.-D. et environs 1876.	1 ^{re} id.	» à 50
Id. 1876.	2 ^e id.	» à 45
La Vienne, 1876.	1 ^{re} id.	» à 45

ROUGE (2 hect. 20).

Souzy et environs, 1875	1 ^{re} qualité	» à 115
Id. 1876	2 ^e id.	» à 110
Champigny, 1875	1 ^{re} qualité	» à 150
Id. 1876	2 ^e id.	» à 140
Varrains, 1875	1 ^{re} qualité	» à 110
Varrains, 1876	2 ^e id.	» à 110
Bourgueil, 1875	1 ^{re} qualité	» à 120
Id. 1876	2 ^e id.	» à 110
Restigné 1875	1 ^{re} id.	» à 120
Id. 1876	2 ^e id.	» à 110
Chinon, 1875	1 ^{re} id.	» à 110
Id. 1876	2 ^e id.	» à 110

On nous écrit de Paris :

La REVUE LITTÉRAIRE, bulletin mensuel de bibliographie, dont je vous ai parlé lors de son apparition, vient d'accomplir sa première année. Cette Revue, publiée sous la direction du journal l'UNIVERS, à laquelle tous les rédacteurs de ce journal donnent un actif concours, compte aussi divers collaborateurs traitant de questions spéciales.

Le dernier numéro (août) contient la table des matières de la première année. Cette table prouve suffisamment que la direction a tenu tout ce qu'elle avait promis en annonçant cette publication. Près de 500 ouvrages divers ont été analysés dans son Bulletin bibliographique. Un des avantages de ce bulletin c'est de donner, dans un compte rendu succinct, une idée suffisante des sujets traités et de l'esprit dans lequel chaque ouvrage a été écrit.

En dehors des articles littéraires de MM. Louis Veillot, Eugène Veillot, Léon Aubi-

neau, Auguste Roussel, Arthur Loth, etc., etc., la Revue contient des articles sur le mouvement théâtral, sur les travaux de l'Institut, des chroniques littéraires, de nombreuses correspondances bibliographiques et littéraires de l'étranger.

Signalons encore la nomenclature des ouvrages annoncés dans son catalogue bibliographique, qui termine la table des matières. Le classement par auteur et les indications bibliographiques qui y sont jointes seront certainement très-utiles aux lecteurs et profitables aux éditeurs.

Nous savons que la direction projette diverses améliorations pour la seconde année; entre autres, nous pouvons signaler, dès à présent, une plus grande place réservée à la revue des publications périodiques de France et même de l'étranger.

La Revue littéraire, qui est servie gratuitement à tous les abonnés de l'Univers, a néanmoins sa vie propre et reçoit des abonnements particuliers au prix de 6 fr. par an. Bureaux, 40, rue des Saints-Pères, à Paris.

La rentrée du pensionnat Saint-André, rue des Pâiens, n° 22, a eu lieu mercredi 12 septembre pour les plus jeunes élèves; la grande rentrée se fera le lundi 17.

INSTITUTION DE JEUNES FILLES.

Lundi 10 septembre, ouverture d'une nouvelle institution de jeunes filles dirigée par M^{mes} DELMON et GAURON.

Cours gratuits d'anglais et de musique vocale. Saumur, Porte du Bourg, 77.

Nous engageons vivement nos lecteurs à voir aux annonces la combinaison avantageuse de crédit offerte par la maison **Abel Pilon et C^{ie}**, de Paris, pour l'achat de la librairie et de la musique.

LES FRÈRES MAHON, médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

Fumouze-Albespeyres : Produits pharmaceutiques; voir aux annonces.

GOUTTE ET RHUMATISMES

Depuis 1825, l'efficacité remarquable de l'Antigoutteux Boubée (Sirop végétal spécial autorisé) contre la Goutte et les Rhumatismes aigus ou chroniques, ses effets calmants instantanés, et son innocuité complète sur l'économie sont attestés par les médecins et les félicitations unanimes des malades. Mémoire médical envoyé gratis et franco sur demande adressée au Dépôt général, 4, rue de l'Échiquier, à Paris. — Exiger les nouvelles marques de garantie. Dépôt à Saumur, chez M. PERRIAU, pharmacien, place de la Bilange.

ENGRAIS LIQUIDE BOUTIN

PARIS, 1875 et 1876. Médaille d'argent. Médaille d'Or.



Plusieurs Mentions et Médailles de 2^{me} classe. 16 ANNÉES D'EXPÉRIENCES, 3,000 CERTIFICATS d'Agriculteurs, de Présidents de Comices agricoles, etc. Récoltes saines et abondantes, 45 FR. PAR HECTARE. Nous engageons tous les cultivateurs, à ne faire aucune semence ou plantation, en grande ou petite culture, avant d'avoir lu la brochure expédiée franco par le fabricant de l'ENGRAIS BOUTIN. Guide pratique des divers travaux de chaque mois. S'adr. à M. James BOUTIN, 96, avenue des Ternes, Paris.

10^e ANNÉE.

LE MONITEUR

DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE

Paraît tous les Dimanches

en grand format de 16 pages.

Résumé de chaque numéro :

Bulletin politique. — Bulletin financier. — Bilans des établissements de crédit. — Recettes des chemins de fer. — Correspondance étrangère. — Nomenclature des coupons échus, des appels de fonds, etc. — Cours des valeurs en banque et en bourse. — Liste des tirages. — Vérifications des numéros sortis. — Correspondance des abonnés. — Renseignements.

PRIME GRATUITE

MANUEL DES CAPITALISTES

Un fort volume in-8^e.

PARIS, 7, rue Lafayette, 7, PARIS.

Envoyer mandat-poste ou timbres-poste.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 12 SEPTEMBRE 1877.

Valeurs au comptant.			Dernier cours.			Hausse Baisse.			Valeurs au comptant.			Dernier cours.			Hausse Baisse.														
3 %	70	20	70	20					Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	717	50	717	50		2	50		Canal de Suez	708	75	708	75		2	50				
4 1/2 %	99	70	99	70					Soc. gén. de Crédit industriel et comm. 125 fr. p.	833		833						Crédit Mobilier exp.	337	50	337	50					605	10	
5 %	106	20	106	20					Crédit Mobilier	142	50	142	50		2	50		Société autrichienne	605		605								
Obligations du Trésor, t. payé.	487	50	487	50					Crédit foncier d'Autriche	320		320						OBLIGATIONS.											
Dép. de la Seine, emprunt 1857	238	50	238	50					Charentes, 500 fr. t. p.	150	25	150	25		1	25		Orléans	338	95	338	95							
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	490		490						Est	425		425			1	25		Paris-Lyon-Méditerranée	327		327								
1865, 4 %	507	50	507	50					Paris-Lyon-Méditerranée	1012		1012						Est	344	50	344	50							
1869, 3 %	385		385						Midi	760		760			1	25		Nord	329		329								
1871, 3 %	371	50	371	50					Nord	1250		1250						Ouest	320		320								
1875, 4 %	494		494						Ouest	688	75	688	75		3	50		Midi	325		325								
1876, 4 %	478		478						Orléans	1062	50	1062	50		5			Charentes	330		330								
Banque de France	3105		3105						Vendée, 500 fr. t. p.	1243	75	1243	75		1	25		Vendée	140		140								
Comptoir d'escompte	661	50	661	50					Compagnie parisienne du Gaz	500		500						Canal de Suez	542	50	542	50							
Crédit agricole, 200 f. p.	385		385						C. gén. Transatlantique	500		500																	
Crédit Foncier colonial, 300 fr.	360		360																										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR.
(Service d'été, 5 juin 1877).
DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers).
9 — 1 — — — — — omnibus-mixte.
1 — 30 — — — — — soir, omnibus.
4 — 10 — — — — — (s'arrête à Angers).
7 — 15 — — — — — express.
10 — 27 — — — — — omnibus.
DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
3 heures 36 minutes du matin, direct-mixte.
8 — 21 — — — — — omnibus.
9 — 40 — — — — — omnibus.
12 — 40 — — — — — soir, omnibus.
4 — 44 — — — — — omnibus-mixte.
10 — 28 — — — — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 10 h.

Etudes de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur,
Et de M^e ROULLEAU, notaire à Fontevault.

VENTE
Par licitation et aux enchères publiques.
D'UN HOTEL
Connu sous le nom
D'HOTEL DE LA CROIX-BLANCHE
AVEC SES DÉPENDANCES,
Situés à Fontevault.

L'adjudication aura lieu le dimanche sept octobre mil huit cent soixante-dix-sept, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e ROULLEAU, notaire à Fontevault, commis à cet effet.

On fait savoir :
Qu'en vertu d'un jugement rendu contradictoirement par le tribunal civil de Saumur, le trente août mil huit cent soixante-dix-sept, enregistré ;
Et à la requête de M. Jacques-René Thomas, maître d'hôtel, demeurant à Fontevault ;

Ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 12 ;
En présence ou eux dûment appelés de :
1^o M^{me} Victorine-Eugénie-Victoire Thomas, épouse de M. Louis-Alphonse Dupuis, serrurier, demeurant à Fontevault, et celui-ci pour assister et autoriser la dame son épouse ;
2^o M^{me} Félicie Thomas, épouse de M. Emile Savy, maçon, et celui-ci tant en son nom que pour assister et autoriser la dame Félicie Thomas, son épouse, demeurant ensemble à Alais (Gard) ;

Les dames Dupuis et Savy agissant au nom et comme héritières, mais sous bénéfice d'inventaire seulement, de M^{me} Caroline Pierredon ou Pierdon, leur mère, décédée épouse de M. Jacques-René Thomas, sus-nommé ;
3^o M. Louis-Antoine Poreau, capitaine en retraite, demeurant à Fontevault, au nom et comme subrogé-tuteur de la mineure Augustine-Antoine-Victoire Villanova-Thomas, pris en cette qualité à raison de l'opposition d'intérêts existant entre cette mineure et M. Thomas, sus-nommé, son tuteur, et ce, en conformité de l'article 420 du Code civil ;

Ayant pour avoué constitué M^e Saturnin Poulet, avoué près le tribunal civil de Saumur, y demeurant, Grand-Rue ;
Il sera procédé, le dimanche sept octobre mil huit cent soixante-dix-sept, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e Roulleau, notaire à Fontevault, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés.

DÉSIGNATION.
ART. 1^{er}.
Une maison et ses dépendances, situées à Fontevault, place du Marché, connues sous le nom d'hôtel de la Croix-Blanche, comprenant :
1^o Une chambre sur la rue, au rez-de-chaussée, divisée en deux par une cloison, dans laquelle chambre existe un escalier conduisant au premier étage, une chambre au-dessus et en partie sur le porche ci-après ;
2^o Communauté à un escalier extérieur et à une galerie conduisant aux chambres hautes.
Il est expliqué que le grenier au-dessus du premier étage appartient à M. Bridon et ne fait point partie de la maison.
3^o Une cuisine et deux salles au rez-de-chaussée, faisant suite à la chambre donnant sur la rue, ci-dessus désignée ; trois chambres au premier étage, greniers sur le tout ; un petit

cellier, toujours en suivant, un escalier au bout conduisant aux chambres du premier étage ;
4^o Une remise et des lieux d'aisances ;
5^o Une écurie au fond de la cour, deux chambres au-dessus, greniers sur le tout ; allée conduisant auxdites chambres.

Il est aussi expliqué qu'il existe sous cette allée ou passage des lieux d'aisances appartenant à M. Bridon, et qu'il y avait autrefois sous ce même passage un toit à poutres qui a été supprimé par les propriétaires de la maison présentement désignée.

6^o Une grange en bas-côté, au nord de l'écurie, une buanderie à côté, un jardin ensuite entouré de murs ;

7^o Un porche servant d'entrée à la cour, puits à droite et cour entre les constructions, étant expliqué que M. Bridon a droit de communauté à ce porche, ainsi qu'au puits et à la cour ;

8^o Un bâtiment, à droite en entrant dans la cour, comprenant deux chambres divisées chacune en deux par des cloisons et s'exploitant par deux escaliers extérieurs, une écurie sous ces deux chambres, une cave voûtée au-dessous de l'écurie, une petite chambre basse avec une autre chambre au-dessus, au sud-est de l'escalier ;

9^o Une écurie en bas-côté au bout de ce bâtiment ;

10^o Une grande remise, servant aussi d'écurie, avec un grenier au-dessus ;
Le tout formant un ensemble d'une contenance d'environ onze ares, joignant du levant MM. Bridon et Herbault, du midi la Grand Rue ou la place du Marché, du couchant MM. René-François Cormier et Antoine Cordé, du nord M. Charles Garnier, gendre Martin.

ART. 2^o.
Une portion de maison, située à la Segretannerie, commune de Fontevault, comprenant :

1^o Deux chambres basses, dont une à cheminée sous celles hautes des héritiers Ernoul, une cave à côté en partie voûtée ; le tout se tenant, joignant du levant et du midi le chemin tendant de la rue Rochechouart au cimetière, du couchant et par le derrière les héritiers Ernoul, du nord ces derniers et les représentants Brandy ;

2^o Un jardin, renfermé de murs, contenant environ un are quatre-vingt-trois centiares, joignant du levant et du midi les représentants Brandy et les héritiers Ernoul, du nord ces derniers, et du couchant une allée commune ;

3^o Et la communauté avec les époux Ernoul et Gilbert au puits établi dans ladite allée.
Ces immeubles seront vendus en un seul lot et sur la mise à prix de dix-sept mille francs, ci..... 17,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements :
1^o A M^e ROULLEAU, notaire à Fontevault, dépositaire du cahier des charges ;
2^o A M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, poursuivant la vente.
Dressé par l'avoué-licencié soussigné.
Enregistré à Saumur, le seize septembre mil huit cent soixante-dix-sept, folio Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, dixième compris.
(487) L. PALUSTRE.

A CÉDER
Pour cause de santé.
UNE BOULANGERIE
BIEN ACHALANDÉE,
Avec bonne clientèle.
Située à Doué-la-Fontaine.
S'adresser à M. Guichou, qui l'ex- ploite. (471)

Etude de M^e ROBINEAU, notaire à Saumur.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION,
En l'étude de M^e ROBINEAU, notaire,
Le dimanche 23 septembre 1877, à midi,
UNE PROPRIÉTÉ
A la Croix-Cassée, commune de Villebernier,
Comprenant maison de maître avec servitudes, et un jardin clos de murs, contenant environ 11 ares.
Mise à prix : 2,000 fr.
S'adresser à M^e ROBINEAU, notaire.

Etude de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

VENTE MOBILIÈRE
Le dimanche 23 septembre 1877, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Denieau, notaire à Allonnes, à la vente publique de deux bons bois de lit en frêne, paillasses, deux couettes en plume d'oie, deux matelas, couvertures, couvre-pieds, tables, armoires, buffet, maie, commode en frêne et quantité d'autres objets.
Cette vente aura lieu au bourg de la commune d'Allonnes, au domicile où M^{me} Hays est décédée.
Elle sera faite au comptant et 5 0/0 en sus. (488)

AVIS AU PUBLIC

Il existe dans le commerce de nombreuses imitations des préparations de la maison FUMOUBE-ALBESPEYRES ; les personnes qui font usage des produits suivants ne sauraient donc trop s'assurer, avant de les acheter, s'ils portent bien la signature de l'inventeur.

Papier et Vésicatoire d'Albespeyres employés dans les hôpitaux militaires. Les meilleures préparations pour former les vésicatoires et les entretenir sans odeur ni douleur.
Exiger la signature d'Albespeyres. Prix : 4 fr.

Papier et Cigares anti-asthmatiques de B^{arral}. Ces préparations constituent un perfectionnement important du carton anti-asthmatique du Codex ; elles sont recommandées journellement par les médecins pour combattre l'Asthme, la Bronchite, le Catarrhe pulmonaire et l'Oppression qui existe dans la plupart des maladies de la poitrine.
Exiger sur chaque boîte la signature B^{arral}. Prix : 3 fr.

Cataplasmes Jonanique, en feuilles minces, légers, inaltérables. Trempés 6 ou 8 minutes dans l'eau bouillante, ils fournissent un cataplasme ayant toutes les propriétés de la farine de lin et peuvent rester appliqués 24 heures sans s'agrir.
Exiger sur chaque boîte la signature Jonanique. Prix : 2 fr.

Capsules Raquin, APPROUVÉES par l'ACADÉMIE DE MÉDECINE, qui les a déclarées supérieures à toutes les autres préparations de COPAHU dans le traitement des maladies secrètes. Deux flacons suffisent dans la plupart des cas.
Exiger sur chaque flacon la signature Raquin. Prix : 5 fr.

NOTA. — Ces produits sont envoyés franco contre mandat ou timbres-poste adressés à FUMOUBE-ALBESPEYRES, 78, Faubourg Saint-Denis, à Paris.
Dépôt dans toutes les Pharmacies.

A VENDRE
La collection cartonnée de la MODE ILLUSTRÉE, depuis 1860 jusqu'à 1871.
S'adresser au bureau du journal.

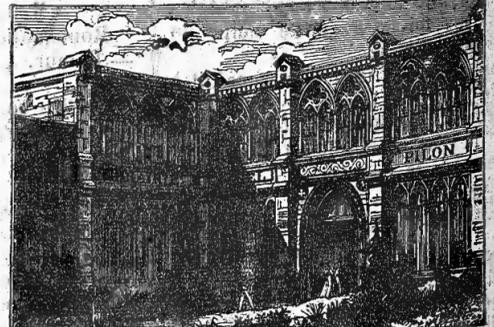
M^{me} veuve DUPONT, née HEWITT, de Londres, professeur d'anglais, rue du Portail-Louis, 35.
A domicile, 12 francs par mois ; — chez elle, 5 francs. (489)

ON DEMANDE 10,000 FRANCS.
Remboursement garanti par des rentes françaises. Intérêt 6 0/0 et bénéfices.
S'adresser au bureau du journal.

UN NÉGOCIANT, ayant le placement assuré de quelques bonnes marques champagnes et liqueurs, désirerait représenter bonnes maisons. — Références. — Ecrire à LEROUX, 18, rue de la Fidélité, Paris. (490)

PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS.
Guérison radicale et réapparition du poil de la même couleur par le Topique Portugais de C. ROUXEL ; le flacon d'essai : 2 fr. — Savon Portugais de C. ROUXEL, glycéro-phénique, destruction immédiate de la vermine sur les personnes comme sur les animaux. — Véritable Poudre de Watrin, vétérinaire, contre la maladie des chiens. (Exiger la signature A. WATRIN). — Liniment Boyer-Michel, pour remplacer le feu par le fer rouge. — Sucre Purgatif à l'Orange et Sel Brochet, pour guérir les engelures en deux heures.
DEPOT A SAUMUR : Pharmacie PERDRIAU. (394)

COMPAGNIE FRANÇAISE DE CONSIGNATION du Guano du Pérou
36, FAUBOURG POISSONNIÈRE, PARIS
Seuls Agents en France de la PERUVIAN GUANO C^o LIM.
NOUVEAUX CONSIGNATAIRES DU
GUANO DU PÉROU
en vertu du contrat du 7 Juin 1876
VENTE SELON L'ANALYSE
Tarif Réduit.
DEPOTS EN FRANCE :
Bordeaux..... MM. JOSEPH CIVRAC et C^o.
Dunkerque..... LASTRADÉ DESGANDÉ et C^o.
Le Havre..... LANGSTAFF EHRENBERG et POLLAK.
Nantes..... L. RUSSEL et GUIROY.

LIBRAIRIE ABEL PILON & C^o
33, rue de Fleurus, à Paris.


CRÉDIT LITTÉRAIRE & MUSICAL
CINQ FRANCS par mois jusqu'à CENT FRANCS d'acquisition.
PAYABLES PAR TRAITES, PRÉSENTÉES A DOMICILE, DE 20 FR. TOUTS LES QUATRE MOIS.
Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mensualités, et les recouvrements se font par traites trimestrielles.
Tous les ouvrages de librairie publiés par les principaux éditeurs de Paris sont fournis aux mêmes conditions de paiement, sans augmentation de prix.
DICTIONNAIRES — ENCYCLOPÉDIES — HISTOIRE — GÉOGRAPHIE
ÉCONOMIE POLITIQUE — PHILOSOPHIE — SCIENCES
INDUSTRIE — BEAUX-ARTS — CONSTRUCTION — ARCHITECTURE
OUVRAGES ILLUSTRÉS — VOYAGES — ROMANS, etc.
CRÉDIT MUSICAL
Fourniture immédiate de toutes les Publications musicales éditées à Paris : Méthodes, Études, Partitions, Morceaux détachés, Musique vocale, d'ensemble, d'instruments, religieuse, militaire, etc.
Collection complète des Œuvres spéciales pour piano à deux mains : BRETHOVEN, MOZART, WEBER, HAYDN, CLÉMENTI, doigtée par Moschini, soit 11 volumes grand format. Prix 50 fr.
Toute demande ne peut être inférieure à 20 fr. — Envoi franco des Catalogues.
Saumur, imprimerie de P. GODET.
Certifié par l'imprimeur soussigné.